

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES MÉDICAMENTS DONT LES NOMS SE RESSEMBLENT

			
Classe thérapeutique	Antispasmodique (anticholinergique)	Inhibiteur de la pompe à protons	Antidépresseur

Madame, Monsieur,

Sunovion Pharmaceuticals Canada Inc. souhaite avertir les professionnels de la santé que les ordonnances de ^PTROSEC[®] (chlorure de trospium), un médicament approuvé au Canada depuis le 10 janvier 2006 pour le traitement de l'hyperactivité vésicale, peuvent provoquer une certaine confusion avec celles de ^PLOSEC[®] ou de ^PPROZAC[®].

Le rôle que jouent le médecin et le pharmacien est fondamental pour éviter toute erreur. Votre collaboration est de mise au niveau de la rédaction, de la vérification et de la délivrance d'ordonnances précises. Les suggestions ci-dessous pourront contribuer à la réduction ou à l'élimination des erreurs potentielles attribuables à la similarité entre les noms de certains médicaments.

MÉDECINS

1. Rédigez les ordonnances clairement, en inscrivant le nom du produit en lettres majuscules, ou privilégiez les ordonnances électroniques; évitez les abréviations.
2. Ajoutez des précisions sur le produit (c.-à-d. le nom de la marque et le nom générique, ainsi que la raison qui justifie l'ordonnance).
3. Assurez-vous que la concentration, la posologie et les directives d'utilisation sont clairement indiquées sur l'ordonnance.
4. Veillez à ce que le patient (ou un membre de sa famille) comprenne bien la raison pour laquelle le médicament lui est prescrit et à ce qu'il soit en mesure de bien lire l'ordonnance.
5. Épelez le nom du médicament lorsque vous communiquez l'ordonnance verbalement.

PHARMACIENS

1. Gardez séparés les uns des autres les produits dont les noms se ressemblent.
2. Mettez en place un système d'avertissement à l'intention du personnel concernant les produits dont les noms se ressemblent (p. ex., avertissements informatiques, avertissements apposés sur les flacons, etc.).
3. Vérifiez le nom du médicament communiqué dans les ordonnances écrites et verbales.
4. Communiquez avec le médecin si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions au sujet d'une ordonnance.
5. Confirmez avec le patient la raison pour laquelle il doit prendre le produit en question.
6. Mémorisez la liste des produits dont les noms se ressemblent.

Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec le service d'information médicale de Sunovion Pharmaceuticals Canada Inc. au 519-252-1526.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Sunovion Pharmaceuticals Canada Inc.

^PTrosec[®] est une marque déposée de Sunovion Pharmaceuticals Canada Inc. Mississauga (Ontario). La licence du chlorure de trospium appartient à Madaus Inc.

^PLOSEC[®] est une marque déposée de AstraZeneca AB; ^PPROZAC[®] est une marque déposée de Eli Lilly and Company USA.